Nous avons voulu que nos conditions générales de vente soient le plus simple et compréhensible possible. Si toutefois vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service client aux coordonnées indiquées ci-dessous ; nos équipes seront alors très heureuses de répondre à vos questions.

QUI SOMMES-NOUS ?

Transatel est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 432 786 432 (N° TVA FR 49 432 786 432). Le siège social de Transatel est situé à l'adresse indiquée sur l'adresse mentionnée sur le Contrat d'abonnement et le site de Transatel (http://www.transatel.com/).

La société Transatel est implantée dans plusieurs pays et poursuit son développement à l'International, aujourd'hui elle possède :

- une succursale en Belgique, située rue Marie Depage 3 bte 4, 1180 Bruxelles, dont le numéro d'immatriculation est le 476 709 468 (N° TVA BE 476 709 468) ;
- une succursale aux Pays-Bas, située Hogehilweg 16, 1101 CD Amsterdam, dont le numéro d'immatriculation est le 34200147 (N° TVA NL 8127 37 957 B01) ;
- une succursale au Luxembourg, située 28 rue Bettembourg, L-5810 Hesperange, dont le numéro d'immatriculation est le 2006 32 00035 (N° TVA LU 20993674) ;
- une filiale au Royaume-Uni, située Finsgate 5-7 Cranwood Street London EC1V9EE, dont le numéro d'immatriculation est le 4086268 (N° TVA 788 0044 14) ;
- une filiale en Suisse, située c/o Chambre France-Suisse pour le commerce et l'industrie, 5, route de Chêne, case postale 6298, 1211 Genève 6.

Transatel commercialise, sous ses propres marques, des offres de service de téléphonie mobile (Ci-après les « Offres ») telles que décrites sur le site de Transatel (http://www.transatel-mobile.com/). Les réseaux mobiles utilisés par Transatel pour la fourniture de ses Offres sont :

- le réseau d'ORANGE en France ;
- les réseaux de MOBISTAR en Belgique ;
- le réseau d'ORANGE en Suisse.

Transatel devient Full MVNO c'est-à-dire opérateur à part entière, afin de vous faire profiter d'un plus grand nombre de services maintenant et dans le futur.

Pour toute information ou toute demande auprès de Transatel, nous vous invitons à prendre contact avec le service client relatif à votre Offre dont les coordonnées sont les suivantes :

Services Clients	Téléphone/Fax	E-mails
France	+33 (0)1 70 75 24 00/ +33 (0)1 70 67 01 67	service.clients@transatel.com
Belgique	+32 (0)2 401 90 10 / +32 (0)2 401 9002	
Royaume-Uni	+44 (0)20 70 98 43 99	
Luxembourg	+352 27 00 08 00/ +352 27 00 08 01	
Suisse	+41 22 501 99 95 / +41 22 501 99 94	

Nous vous informons également qu'en cas de réclamation vous devez préalablement adresser celle-ci par téléphone ou par email au service client dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus, et sur le site de Transatel (http://www.transatel.com/). Ce dernier s'engage à vous fournir une réponse dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation. Si la réponse fournie par le service client ne vous satisfait pas, vous pouvez, selon votre Pays de facturation, adresser votre réclamation :

- si votre Pays de facturation est la Belgique, au service de médiation pour les télécommunications, Boulevard Roi Albert II 8, boite 3, 1000 Bruxelles
- si votre Pays de facturation est les Pays-Bas, au service suivant : Stichting Geschillencommissies voor Consumentenzaken, Postbus 90600, 2509 LP 's-Gravenhage, telefoonnummer (070) 3105310, www.sgc.nl ;
- si votre Pays de facturation est le Luxembourg, à l'Institut de Luxembourgeois de Régulation (ILR) sur le site de l'ILR (http://www.ilr.public.lu/mediation/index.html);
- si votre Pays de facturation est la Suisse, à la fondation ombudscom, Bundesgasse 26, 3011 Berne, tél. 031 310 11 77, www.ombudscom.ch.

Si vous êtes commerçant, tout différend pourra être soumis aux Tribunaux relevant de la compétence de la Cour d'appel de Versailles, en France.

COMMENT PUIS-JE DEVENIR CLIENT DE TRANSATEL ?

Chacune des Offres de Transatel possède des caractéristiques différentes qui sont portées à la connaissance des clients avant leur souscription. Les services de téléphonie mobile de Transatel (Ci-après les « Services ») ne sont fournis aux clients que si ces derniers ont rempli toutes les conditions de souscription à l'Offre, et que par conséquent leur carte SIM a été activée.

Pour devenir client de Transatel, je dois être une personne physique majeure, autorisée à souscrire à un service commercial de téléphonie mobile en mon nom propre, ou être le représentant d'une personne morale dûment autorisé pour souscrire à une Offre. Dans ce dernier cas, je dois joindre au dossier de souscription (Ci-après le « Dossier de souscription ») une autorisation de contracter écrite et signée sur papier à entête.

Le Dossier de souscription se compose d'un contrat d'abonnement signé (Ci-après le « Contrat d'abonnement »), qui comprend, notamment : des pièces justificatives (carte d'identité pour les personnes physiques, preuve d'immatriculation pour les personnes morales), une autorisation de prélèvement ou de paiement par carte de crédit, une fiche tarifaire, les présentes conditions générales de vente, le cas échéant un document pour la portabilité, etc.

Transatel se réserve un délai de 30 jours à compter de la réception du Dossier de souscription, avec le Contrat d'abonnement signé et accompagné des pièces justificatives, pour procéder aux vérifications d'identité et de solvabilité du client et mettre en service sa carte SIM. Dans l'hypothèse où le Dossier de souscription transmis par le client serait, ou se révélerait au cours de la fourniture des Services, incomplet, erroné, ou frauduleux, par exemple en cas d'usurpation d'identité ou de retrait de l'autorisation de prélèvement ou de paiement par carte de crédit, Transatel se réserve le droit de suspendre immédiatement les Services.

Je dispose d'un droit de rétractation que je peux exercer dans les conditions suivantes :

- Le délai pendant lequel je peux exercer ce droit de rétractation dépend du pays à partir duquel Transatel me facture (Pays de Facturation). Si mon Pays de Facturation est la France, je dispose d'un délai de rétractation (« Délai de Rétractation ») de quatorze (14) jours, en revanche, si mon Pays de Facturation n'est pas la France, alors ce délai est de sept (7) jours ;
- Le Délai de Rétractation court à compter de la date de réception par Transatel de mon Contrat, sauf en ce qui concerne les téléphones vendus par Transatel, pour lesquels le Délai de Rétractation court à compter de la réception de mon téléphone

- Le Délai de Rétractation ne s'applique pas si j'agis dans le cadre de mon activité professionnelle.
- Le Délai de Rétractation est calculé en jours francs (jour entier décompté de 0 heure à 24 heures) et ouvrables (lundi au samedi ; seuls les dimanches et les jours fériés officiels ne sont pas des jours ouvrables).
- Je n'ai plus le droit de me rétracter si j'ai passé mon 1er appel avant la fin du Délai de Rétractation.

Le Contrat d'abonnement entre en vigueur à la date où Transatel a reçu mon contrat complet. Sauf dispositions légales impératives, la durée de mon engagement initial est alors de douze (12) mois (à l'exception des Contrats d'abonnement à des Offres commerciales particulières qui spécifient une durée d'engagement minimale différente) à compter de la date de réception du Contrat d'abonnement par Transatel. Dans tous les cas j'ai toujours la liberté de souscrire à des offres prévoyant un engagement initial de douze (12) mois.

JE SUIS CLIENT, COMMENT EST REGIE MA RELATION AVEC TRANSATEL ?

MON CONTRAT

Ma relation avec Transatel est régie par le Contrat d'abonnement. Le Contrat d'abonnement est régi par le droit du pays à partir duquel Transatel me facture (Ci-après le « **Pays de facturation** »). Je choisis le Pays de facturation parmi les pays qui me sont proposés par Transatel, à condition d'avoir un domicile fixe dans l'un de ces pays. A défaut d'avoir un domicile fixe dans l'un de ces Pays de facturation, je serai obligatoirement facturé depuis la France, et le droit applicable au Contrat d'abonnement sera donc le droit français.

Transatel pourra céder, totalement ou partiellement, ses droits et/ou obligations au titre du Contrat d'abonnement, à toute société tierce, à condition que celle-ci s'engage à poursuivre l'exécution de mon Contrat d'abonnement. Mon consentement ne sera pas nécessaire, et Transatel s'engage à ce que cette cession n'engendre aucune diminution de mes droits.

MODALITES DE LIVRAISON ET D'EXECUTION

Transatel s'engage à me livrer ma carte SIM ainsi que mon téléphone dans le cas où je l'aurai commandé en même temps sous deux semaines calendaires, à condition que j'ai fourni à Transatel toutes les informations utiles pour ladite livraison, à compter de la date de réception par Transatel du Contrat d'abonnement complet. En cas de retard de plus de sept (7) jours ouvrés, je peux obtenir la résolution de la vente conformément aux dispositions légales applicables.

Dès réception de la carte SIM il est de ma responsabilité de l'activer pour commencer à bénéficier des Services de Transatel immédiatement après l'activation.

Pour toute livraison vers la Suisse et vers un pays non membre de l'Union européenne, des droits de douane seront à payer directement par le client auprès des services postaux. En effet les produits sont expédiés par Transatel depuis la France. Le montant de ces droits de douane ne peut être connu à l'avance car il est calculé par les services douaniers lors du passage de la frontière.

MA CARTE SIM ET MON TELEPHONE

Transatel me fournit une carte SIM qui me donne accès aux Services et aux tarifs de Transatel, sur les réseaux GSM des opérateurs partenaires de Transatel dans les pays auxquels j'ai souscrits, et à plusieurs autres pays dans le monde (Liste disponible auprès du service client) aux conditions tarifaires de roaming habituelles.

Cette carte SIM reste la propriété de Transatel qui peut me la réclamer et l'échanger, ou la paramétrer à distance, à tout moment. Je suis exclusivement responsable de l'utilisation de cette carte SIM, et je dois donc en contrôler l'accès, par exemple, en la protégeant par un code PIN. Si je casse ou perds cette carte SIM, Transatel me la remplacera et je devrai payer des frais pour son remplacement. En cas de perte ou de vol, je devrai appeler le service client (pendant les horaires d'ouverture) ou le service de suspension de Transatel (numéros disponibles sur le site Internet : http://www.transatel-mobile.com). Je reste responsable du paiement de la consommation jusqu'à ce que Transatel confirme la prise en compte de la déclaration de perte ou vol.

Transatel me propose un choix de téléphones à l'achat, lesquels sont compatibles avec les Services auxquels j'ai souscrits. Si je le souhaite, je peux également utiliser la carte SIM de Transatel dans un téléphone que j'acquiers par moi-même à condition que celui-ci soit compatible avec les Services auxquels j'ai souscrits. Sauf accord préalable, spécifique et écrit de Transatel, je m'engage en particulier à ne pas utiliser la carte SIM de Transatel dans un appareil de type « passerelle » ou « boîtier radio », ou tout autre appareil non mobile, ou de manière frauduleuse.

Les téléphones vendus par Transatel sont vendus desimlockés (utilisables avec n'importe quelle carte SIM GSM). Les téléphones seront dans certains cas expédiés séparément de la carte SIM, et pourront aussi être expédiés via des partenaires de Transatel. Le support technique des téléphones mobiles vendus par Transatel est assuré par le SAV des constructeurs du téléphone. Transatel ne peut être tenue responsable de tout problème technique rencontré avec l'utilisation du téléphone. Aucun geste commercial ne pourra ainsi être attribué suite à une défaillance matérielle ponctuelle ou répétée d'un téléphone vendu par Transatel. Toutefois Transatel s'engage à mettre à ma disposition un téléphone de prêt sous réserve que je lui verse un dépôt de garantie de 50 (cinquante) Euros.

MON (MES) NUMERO(S) DE TELEPHONE

Transatel me fournit un ou plusieurs numéros de téléphone avec ma souscription à l'Offre.

Lorsque j'utilise plusieurs numéros de téléphone, seuls les numéros appartenant aux pays de l'Union Européenne (UE) me permettent de bénéficier du règlement du parlement européen et du conseil concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union. Ainsi, lorsque j'utilise un numéro de téléphone suisse, notamment en roaming, je ne bénéficie pas de ce règlement et des informations qu'il prévoit. En particulier, les consommations Data en roaming effectuées depuis ma ligne suisse ne sont pas soumises à la limitation prévue par le règlement susmentionné, et ne sont donc pas interrompues automatiquement au-delà du seuil prévu par ce règlement. Aussi, pour faire de la data en roaming, nous vous conseillons d'utiliser un numéro de téléphone appartenant à un pays de l'UE.

De plus, Transatel a mis en place des moyens techniques permettant d'interdire l'utilisation de mon numéro de téléphone suisse en roaming. L'utilisation de mon numéro de téléphone suisse en roaming n'est donc pas inclus dans l'offre à laquelle j'ai souscrite. Si j'utilise malgré tout mon numéro de téléphone suisse en roaming, notamment en le configurant manuellement, je devrais alors payer à Transatel les usages ainsi effectués sur la base des tarifs qui me seront alors communiqués par Transatel.

Si je le souhaite, et dans la limite des possibilités techniques et juridiques de la portabilité des numéros, je peux demander le portage d'un numéro m'ayant déjà été attribué par un autre opérateur dans la mesure où le numéro en question répond aux conditions légales d'éligibilité à la portabilité (Pour plus de renseignements, vous pouvez vous reporter à la rubrique FAQ du site Internet de Transatel Mobile.

ACCES AU SERVICE D'URGENCE (DEPUIS MA LIGNE BELGE)

Les appels vers les services d'urgence sont autorisés pour autant que ma carte SIM soit active. L'opérateur du réseau mobile utilisé par Transatel en Belgique communique aux services d'urgence les coordonnées du point central de la cellule du réseau qui est utilisée par l'appelant. Certains services d'urgence peuvent être atteignables depuis tous les réseaux (ex. : le 112). D'autres services d'urgence néanmoins ne peuvent être atteignables que si l'opérateur du réseau mobile utilisé par Transatel en Belgique offre une couverture. En particulier, le numéro 112 est atteignable depuis n'importe quel pays de l'UE, et me permet d'atteindre les services d'urgence locaux.

DATA EN ROAMING

Lorsque j'utilise mes lignes FR, BE et CH, pour faire de la Data en roaming, je bénéficie des protections suivantes :

- Réception d'un SMS d'alerte à partir de 40 (quarante) Mo de Data consommés en roaming (UE + reste du monde) ;
- Réception d'un SMS à 50 (cinquante) Mo de Data consommés en roaming (UE + reste du monde) avec blocage automatique des futures consommations Data. Je peux alors répondre « OK DATA » à ce SMS d'alerte pour débloquer mon usage. La réponse à ce SMS vaut alors pour acceptation / signature des risques de surfacturation suite à l'utilisation de la Data en roaming. Ces contrôles sont faits par rapport à l'usage mensuel du client : à partir du premier jour du mois jusqu'au dernier jour du mois.

MES OFFRES ILLIMITEES

Transatel me donne la possibilité de souscrire des offres illimitées (Voix, SMS, data) dont les caractéristiques et les conditions d'utilisation sont le cas échéant précisées dans la fiche tarifaire. Lorsque je souscris à de telles offres, je m'engage à adopter un comportement raisonnable, et donc à en faire un usage raisonnable afin d'optimiser l'utilisation des réseaux mobiles par l'ensemble des utilisateurs. En outre, je prends les engagements suivants :

- Respecter les conditions d'utilisation qui seront le cas échéant précisées dans la fiche tarifaire, notamment les plafonds de communications (Voix, SMS, data), l'inclusion ou l'exclusion de certains types d' usages, l'exclusion d'appels vers certains numéros spécifiés, par exemple :
  - Ne pas dépasser 6 000 minutes d'appels par mois et/ou 6 000 SMS par mois ;
  - Ne pas appeler ou envoyer de SMS régulièrement à plus de 250 correspondants différents par mois ;
  - Ne pas appeler un correspondant plus de deux heures de façon ininterrompue et/ou par le biais de conversations poursuivies immédiatement après leur interruption.
- Ne pas utiliser les communications illimitées à des fins commerciales (par exemple : ne pas revendre ni céder les communications à des tiers), ou pour certaines utilisations professionnelles prohibées en raison des volumes d'appels qu'elles génèrent (centres d'appel, télémarketing…) ;
- Ne pas détourner le Service, et notamment : ne pas utiliser de manière ininterrompue le Service à l'aide de systèmes de composition automatique de numéros, ne pas re-router les communications à l'aide de plateformes téléphoniques, simbox ou boîtier radio, ne pas utiliser le service « voix » à des fins d'usage data, notamment pour les besoins d'application de type Machine to Machine, ne pas utiliser le service à des fins de « babyphone » ;
- Ne pas utiliser les accès data illimités pour des usages de type streaming, Peer to Peer, newsgroup (NTTP), dès lors qu'ils sont susceptibles de perturber l'utilisation des réseaux mobiles par l'ensemble des utilisateurs.

En cas de non respect de ces stipulations, Transatel se réserve le droit de prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser l'usage anormal, de suspendre en tout ou partie le Service, de facturer les communications litigieuses au tarif d'une communication hors forfait, même a posteriori, puis de résilier le Contrat d'abonnement dans les conditions légales, réglementaires et jurisprudentielles applicables dans le Pays de Facturation.

MES FACTURES

Je devrais éventuellement effectuer, au moment de ma souscription à l'Offre, un prépaiement, dont le montant dépend des caractéristiques de l'Offre à laquelle j'ai souscrit, par virement bancaire. Ce prépaiement éventuel conditionne l'activation de ma carte SIM et la fourniture des Services par Transatel. Transatel pourra en outre me demander le versement d'un dépôt de garantie pour l'activation de ma carte SIM, étant entendu que le versement d'un dépôt de garantie est obligatoire lorsque je n'ai pas de domicile fixe dans un des Pays de facturation. Ce dépôt de garantie me sera remboursé à la résiliation de mon Contrat d'abonnement, sous réserve du paiement de toutes mes factures. Transatel commencera à me facturer les sommes correspondant aux mois d'abonnement dès lors que j'aurai reçu ma carte SIM et mon code PIN, et qu'un appel au moins aura été effectué, me permettant ainsi de consommer mon temps de communication. En cas de non utilisation des Services après réception de ma carte SIM, la facturation débutera au plus tard trois (3) semaines après la date de réception par Transatel du Contrat d'abonnement complet.

Les tarifs des différentes Offres peuvent être amenés à évoluer. Pour ce qui me concerne, les modifications de tarifs relatives à l'Offre que j'ai souscrite me seront préalablement communiquées, par exemple, sur ma facture ou par message électronique et/ou SMS. En cas de modifications de tarifs relatives à mon offre ou de modifications de mes conditions contractuelles, je pourrai résilier mon abonnement dans les quatre mois suivant l'entrée en vigueur de la modification.

Transatel pourra, à tout moment et sans devoir une quelconque indemnité, suspendre ou mettre fin à la fourniture des Services, en cas de non paiement dans les délais, d'utilisation anormale et/ou frauduleuse des Services, ou de manquement à mes obligations au titre du Contrat d'abonnement (Y compris des présentes conditions générales de vente). En cas de suspension de ma carte SIM pour les raisons indiquées précédemment, Transatel pourra me facturer des frais de gestion dans le respect des dispositions légales et/ou réglementaires applicables dans mon Pays de facturation.

De même, dans l'hypothèse où le contrat entre Transatel et son opérateur partenaire est terminé pour quelque raison que ce soit, Transatel pourra mettre fin à la fourniture des Services, à tout moment et sans devoir une quelconque indemnité. Dans tous les cas où la fourniture des Services est définitivement interrompue, je pourrai me voir proposer une offre de reprise de mon abonnement par un tiers, que je serai libre d'accepter ou non, et je devrai rendre à Transatel la carte SIM mise à ma disposition.

En cas de non paiement de ma facture dans le délai indiqué, outre le fait que Transatel pourra appliquer des frais de gestion dans le respect des dispositions légales et/ou réglementaires applicables dans mon Pays de facturation, Transatel pourra m'envoyer une mise en demeure de payer, et appliquer sur les montants impayés, dès le lendemain de l'expiration du délai de paiement, un taux d'intérêt par jour de retard fixé conformément aux dispositions légales et/ou réglementaires applicables dans mon Pays de facturation. Si mon Pays de Facturation est la France, et que je suis un professionnel, tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, Pour plus de précisions sur les frais et intérêts appliqués par Transatel, vous pouvez vous reporter à la fiche tarifaire ou contacter le service client.

CHANGEMENTS D'OFFRE

Si je souhaite changer d'offre tarifaire au sein de la même gamme de services ou changer d'offre tarifaire vers une autre gamme de services, je dois contracter le service clients Transatel Mobile qui doit m'informer préalablement, et de manière individuelle, des nouvelles conditions en termes de frais et / ou de réengagement que ce changement implique. Dès lors que j'ai donné mon accord écrit à la mise en œuvre de ce changement d'offre, ces nouvelles conditions seront immédiatement applicables et je ne bénéficierai pas d'un droit de résiliation anticipé de mon abonnement du fait de ces nouvelles conditions.

De plus, si mon Pays de facturation est la Belgique, je suis informé que :

- En cas d'augmentation tarifaire à l'initiative de Transatel seul, et sans que mon accord préalable ait été obtenu de la part de Transatel, j'aurai la possibilité de résilier mon contrat sans frais jusqu'au dernier jour du mois qui suit la réception de la première facture présentant les tarifs majorés ; et
- Pour toute autre modification contractuelle à l'initiative de Transatel, sans que mon accord préalable ait été obtenu de la part de Transatel, je pourrai résilier mon contrat sans frais au plus tard le dernier jour du mois qui suit l'entrée en vigueur de la modification (laquelle modification devra m'être elle-même annoncée individuellement avec un préavis minimum d'un mois).

Dans le cas où, lors d'un changement d'offre, je souhaite ajouter ou supprimer une ligne, Transatel procédera à un changement de carte SIM. Des frais seront appliqués uniquement lors de la suppression de lignes. Le montant de ces frais vous sera communiqué par le conseiller de clientèle préalablement à toute modification.

RESILIATION / PORTABILITE

Si je veux résilier mon Contrat d'abonnement ou engager une procédure de portabilité du numéro (la demande de portabilité équivaut à une demande de résiliation), je contacte le service Clients par téléphone ou par email pour qu'il m'indique les conditions de résiliation applicables dans mon Pays de facturation. Dans tous les cas ma demande de résiliation devra être écrite. Dans le cadre des offres dites « multi-numéros », la demande de portabilité du client pour la ligne du Pays de facturation vaut résiliation du Contrat d'abonnement, sauf demande expresse du client qui souhaite conserver les autres lignes (dans les autres pays). La procédure de portabilité du numéro dépend des partenaires opérateurs de réseaux de Transatel, par conséquent Transatel n'est pas responsable en cas de perte de mon numéro résultant de faits imputables à ces opérateurs.

Mon Pays de facturation est la France

Pour demander à Transatel de résilier mon Contrat, je dois être libre de tout engagement. Cependant je peux toujours quitter Transatel avant la fin de durée de mon engagement initial ou la fin de ma période de réengagement, en payant les sommes restant dues dans les conditions de la loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008 « pour le développement de la concurrence au service des consommateurs » dîte « Loi Chatel » (Pour plus de renseignements, vous pouvez vous reporter aux FAQ du site Internet de Transatel). Pour information, l'article L.121-84-6, du Code de la consommation, issu de cette loi, dispose que :
« *Le présent article est applicable à tout fournisseur d'un service de communications électroniques, au sens du 6° de l'article L. 32 du code des postes et des communications électroniques, proposant au consommateur, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, une offre de services de communications électroniques.*
Les fournisseurs de services ne peuvent subordonner la conclusion ou la modification des termes du contrat qui régit la fourniture d'un service de communications électroniques à l'acceptation par le consommateur d'une clause imposant le respect d'une durée minimum d'exécution du contrat de plus de vingt-quatre mois à compter de la date de conclusion du contrat ou de sa modification.
Tout fournisseur de services subordonnant la conclusion ou la modification des termes d'un contrat qui régit la fourniture d'un service de communications électroniques à l'acceptation par le consommateur d'une clause contractuelle imposant le respect d'une durée minimum d'exécution du contrat de plus de douze mois est tenu :
1° De proposer simultanément la même offre de services assortie d'une durée minimum d'exécution du contrat n'excédant pas douze mois, selon des modalités commerciales non disqualifiantes ;
2° D'offrir au consommateur la possibilité de résilier par anticipation le contrat à compter de la fin du douzième mois suivant l'acceptation d'une telle clause moyennant le paiement par le consommateur d'au plus le quart du montant dû au titre de la fraction non échue de la période minimum d'exécution du contrat.
Les alinéas précédents s'appliquent à la conclusion ou l'exécution de tout autre contrat liant le fournisseur de services et le consommateur dès lors que la conclusion de ce contrat est subordonnée à l'existence et à l'exécution du contrat initial régissant la fourniture du service de communications électroniques, sans que l'ensemble des sommes dues au titre de la résiliation anticipée de ces contrats avant l'échéance de la durée minimum d'exécution de ces contrats puisse excéder le quart du montant dû au titre de la fraction non échue de la période minimum d'exécution du contrat. »

Mon Pays de facturation est les Pays-Bas

La résiliation de mon Contrat sera effective un (1) mois à compter de la réception de ma demande de résiliation par Transatel. Je ne devrai payer à Transatel aucune somme, sauf les sommes éventuelles correspondant aux mois d'abonnement qu'il me reste à payer jusqu'à la fin de ma période d'engagement initiale, ou la fin de ma période de réengagement. En outre, je resterai évidemment redevable des montants résultants d'un défaut de paiement de mes factures.

Mon Pays de facturation est la Belgique

Je devrai résilier mon Contrat dans les conditions prévues par la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques (Pour plus de renseignements, vous pouvez vous reporter aux FAQ du site Internet de Transatel).
Je suis notamment informé que :

- tout contrat à durée déterminée peut être résilié sans frais après six mois, et
- que tout contrat à durée indéterminée peut être résilié sans frais à n'importe quel moment et
- que je peux moi-même déterminer la date de résiliation immédiatement ou à terme.

Ainsi, en cas de résiliation anticipée de mon Contrat à durée déterminée avant la fin de la période d'engagement de six mois précité, je devrai éventuellement payer à Transatel, dans les conditions prévues par cette loi, une indemnité au titre de ma redevance d'abonnement encore due.
Enfin, dans tous les cas je resterai redevable, dans les conditions prévues par cette loi précitée, d'une indemnité correspondant à la valeur résiduelle du produit dont l'obtention était liée, le cas échéant, à la souscription à un abonnement à durée déterminée (c'est-à-dire à la souscription à un engagement initial ou à un réengagement).

- **En dehors des cas prévus ci-dessus, les conditions de résiliation sont les suivantes**

Si je demande à Transatel de résilier mon Contrat avant le quinze (15) du mois en cours, ma résiliation sera effective à la fin de ce mois. Si, en revanche, je demande à Transatel de résilier mon Contrat après le quinze (15) du mois en cours, ma résiliation ne sera effective qu'à la fin du mois suivant. Je ne devrai payer à Transatel aucune somme, sauf les sommes éventuelles correspondant aux mois d'abonnement qu'il me reste à payer jusqu'à la fin de ma période d'engagement initiale, ou la fin de ma période de réengagement. En outre, je resterai évidemment redevable des montants résultants d'un défaut de paiement de mes factures.

MES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel me concernant bénéficient de la loi qui les protège dans mon Pays de facturation. Transatel s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la protection et la confidentialité de mes données personnelles, et ne pourra les utiliser qu'à des fins de gestion de la clientèle, d'études de marché, de prévention des fraudes et/ou des infractions. J'ai le droit à tout moment de consulter ces données, et d'adresser une demande de rectification ou de suppression si elles s'avèrent incorrectes, incomplètes ou non pertinentes. Je devrai effectuer cette demande en adressant une demande écrite, datée et signée à Transatel (Service client), accompagnée d'une photocopie *recto/verso* de ma carte d'identité.

MES ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- Fournir tous les justificatifs originaux nécessaires mentionnés sur le Contrat d'abonnement, ainsi qu'un éventuel prépaiement de un (1) à six (6) mois ou correspondant au montant du téléphone que j'acquiers auprès de Transatel, sur simple demande de la part de Transatel ;
- Payer mes Services dans les délais indiqués sur ma facture ;
- Utiliser la carte SIM exclusivement dans un équipement GSM compatible avec les Services de Transatel ;
- Ne pas utiliser les Services à des fins commerciales facturées spécifiquement, ou intégrées dans une facturation de prestations envers un tiers ;
- Informer Transatel de toute modification de mes coordonnées personnelles (Postales, bancaires, électroniques, etc.) ;
- Respecter les présentes conditions générales de vente.

A défaut, Transatel se réserve le droit de suspendre immédiatement le Service, de facturer les communications litigieuses au tarif d'une communication hors forfait, puis de résilier le Contrat d'abonnement avec un préavis de 15 jours.

Pour plus d'informations sur les bonnes pratiques, nous vous invitons à vous reporter à la fiche tarifaire spécifique à nos différentes Offres.

Enfin, je déclare être bien informé du contexte de l'Offre à laquelle je souscris, sur les Services et les tarifs proposés, et je confirme vouloir souscrire à cette Offre en acceptant l'ensemble des clauses qui figure dans les présentes conditions générales de vente, et dans le Contrat d'abonnement plus généralement.